



Pénalité sur pret de livres à la médiathèque

Par **ouassila**, le **19/03/2009** à **19:15**

bonjour,

je suis inscrite à la médiathèque et j'ai emprunté des livres pour mes enfants...

ils en ont détérioré un (dernière page légèrement déchirée) et je me suis empressée de le signaler...

je l'ai rembourser mais lorsque j'ai demandé à garder le livre, on m'a répondu que celui-ci étant un bien public on ne pouvait me le restituer...

le règlement stipulant que le remboursement devait s'effectuer quel que soit la cause (perte ou détérioration) , je n'ai pas compris leur refus et j'en ai conclu qu'il valait mieux présenter le problème en prétextant la perte du livre!!!

que puis - je faire pour récupérer le livre ?